

chimie



UNIFIÉE

Fédération Unie Chimie

CHIMIE — PHARMACIE — PLASTIQUES — CAOUTCHOUC — VERRE — PETROLE

Nouvelle série - N° 24

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1975

TOUS A L'ACTION..

**L'ACTION
S'IMPOSE**



Le 4 septembre, lors d'une réunion paritaire chimie, le représentant de l'Union des Industries Chimiques nous a donné la position patronale sur les revendications des travailleurs.

Emploi :

Le président Ribadeau Dumas est prêt à nous exposer la situation dans les industries chimiques, mais il n'est pas question de discuter les revendications des travailleurs

Salaires :

Une réunion ne s'impose pas, nous n'avons rien à vous dire ! Voilà qui a le mérite de la clarté.

Classifications :

Nous pouvons nous réunir, mais la position patronale reste inchangée.

Conditions de travail :

La réunion du 4 septembre n'a pas permis d'avancer d'un pouce, les patrons se sont contentés d'écouter l'exposé des revendications,

Nous mentirions si nous disions avoir été surpris par l'attitude de l'UIC. Cela est bon pour ceux qui, comme FO ou la CFTC, parlent de « concertation » pour cacher leur collaboration de classe. Qu'on ne croit pas non plus, à un quelconque particularisme des patrons de la chimie, ceux du pétrole, de la pharmacie, du verre, du caoutchouc ou de la transformation des matières plastiques, opposent le même refus à une négociation réelle des revendications des travailleurs.

Le patronat ne connaît qu'un seul langage, celui du rapport de forces. Les grandes conquêtes ouvrières ont toutes été acquises par la mobilisation et l'action de la masse des travailleurs.

Dans la situation de crise actuelle, le capitalisme tente de consolider ses positions, c'est cela qu'il faut voir derrière la stratégie de redéploiement de l'économie et les politiques de restructuration des groupes et des entreprises.

Seule, l'action unie des travailleurs de toutes les catégories, dans les usines, les laboratoires, les bureaux, à partir des situations vécues dans les entreprises pourra mettre en échec le patronat et l'obliger à satisfaire les revendications :

- De diminution de durée du travail **sans** perte de rémunération
- De retraite complète à 60 ans
- D'amélioration des conditions de travail
- D'augmentation des salaires et de réévaluation de l'éventail hiérarchique.

**L'EMPLOI
UN DROIT**

cfdt

FLASH

Autour de la rentrée scolaire

« le dernier »

Très naïvement, je pensais jusqu'à présent que ceux qui étaient contre la réforme HABY, en particulier les responsables de gauche, étaient également contre la mise en vedette des élites. Quelle ne fut pas ma surprise en voyant dans le journal que la municipalité de NIORT, qui est de gauche, avait reprise à son compte une idée du préfet en organisant un vin d'honneur aux 16 premiers bacheliers, avec de nombreuses personnalités !

J'aurais très bien compris que cette municipalité fasse une petite fête à 16 élèves qui ont loupé leur bac afin de les encourager et de montrer aussi l'absurdité de ces examens sélections... Mais aux 16 « plus brillants », aux 16 « champions » comme a titré la presse... ça me dépasse ! Sans compter la mise en vedette, pour mention Très bien avec félicitations du jury, de la fille d'un directeur d'une grande mutuelle d'assurance niortaise.

Et les filles d'ouvriers alors ?

D'ailleurs, le même système de mise en vedette des champions avait eu lieu quelques semaines plus tôt quand la même municipalité fêtait les footballeurs des Chamois vainqueurs de la coupe du centre-ouest. Là encore, pourquoi ne pas apporter plus d'encouragements aux clubs en perte de vitesse et en difficultés, plus qu'aux champions ! ?

Conclusion : pour l'enseignement comme pour le sport, c'est la compétition qui compte et partout on glorifie les plus doués, comme s'ils en avaient besoin ! on est loin de la lutte contre les inégalités et pour le travail collectif.

Que les tenants du pouvoir capitaliste se comportent ainsi c'est bien dans leur logique, mais que des hommes qui portent les couleurs socialistes se laissent prendre à ce piège, c'est grave car, pour moi, socialisme ne rime pas avec compétition et hiérarchie.

Le dernier de la classe.

(tiré du journal syndical des Deux-Sèvres)

8 jours chez les jeunes chimistes allemands

Une délégation de 18 militants de la FUC-CFDT a rencontré dans la région de Francfort une délégation de jeunes de l'IG chimie allemande.

Lors de ce séminaire, les journées d'études, les journées de visites d'usines et de rencontres avec les conseils d'entreprise, se suivaient avec des soirées de loisirs qui ont permis malgré le handicap de la langue de mieux se connaître et finalement de comprendre les problèmes de ces jeunes syndicalistes allemands empêtrés comme nous dans un système qui les étouffe.

● COGESTION : UNE EXPLICATION HISTORIQUE

La première journée, consacrée à l'histoire des syndicats Ouest-allemands après la 2^e guerre mondiale, nous a permis de situer le système de cogestion allemand dans un contexte historique.

A la fin du 19^e siècle, les travailleurs étaient organisés en syndicats de métier et par conséquent ne défendaient que des intérêts catégoriels. Le catalyseur des revendications des salariés était alors le parti-social démocrate, seul capable d'opposer une résistance à Bismarck.



Le social démocrate était considéré comme un parti révolutionnaire et fut interdit en 1878. C'est à la même époque que Guillaume 1^{er} ; créa la sécurité sociale. De là découle toute la politique qui a encore cours aujourd'hui, politique consistant à accorder des avantages individuels plutôt que des avantages collectifs.

La social-démocratie a voté les crédits de guerre en 1914 : Les syndicats se sont joints à elle. La guerre 14-18 a vu également la reconnaissance des syndicats comme partenaires sociaux en échange de l'acceptation de l'état de siège.

Puis, c'est 1933. Avec la montée du fascisme, la classe ouvrière divisée par des dissensions internes ne voit pas la menace qui pèse sur elle. La direction de l'ADGB (organisation syndicale existant avant le DGB) s'est soumise à la politique fasciste 2 mois après l'arrivée d'Hitler au pouvoir. Le fascisme a exigé que l'ADGB appelle clairement ses membres à participer à la manifestation du 1^{er} mai des travailleurs fascistes. Au lendemain de ce 1^{er} mai

1933, les maisons des syndicats sont détruites et les responsables ont, soit fui en exil, soit abandonné toute activité ou encore ont été enfermés dans des camps de concentration.

Au lendemain de la guerre en 1945, les alliés ont demandé aux syndicalistes en exil de reconstituer les syndicats, ce qui a été fait sur une base unitaire qui regroupait toutes les tendances. C'est à cette époque que naquit le DGB

Le programme de base du DGB en 1945 reposait sur 3 principes :

- 1 - la cogestion
- 2 - la nationalisation
- 3 - la planification étatique

De ces 3 éléments, il ne reste que la cogestion qui au départ était prévue pour les entreprises nationalisées mais depuis le DGB cherche à l'étendre à l'ensemble de l'industrie.

● UNE COOPERATION NECESSAIRE

Lors des discussions que nous avons eues les jours suivants, les comparaisons entre le système allemand et le système français des rapports sociaux nous ont permis d'entrevoir la limite de l'action revendicative en RFA. Une grève pour être légale doit être approuvée par 75 % du personnel syndiqué et cela après bien des réunions de conciliation. Par exemple, si une négociation salariale n'aboutit pas, il faut compter 2 mois avant de pouvoir déclencher une grève. Conformément à la loi l'organisme directeur du syndicat doit donner un avis favorable.

Vers la fin du séminaire, lors de la visite de l'usine Merck à Darmstadt, nous avons pu voir de plus près ce qu'était l'enseignement technique en RFA.

En effet, l'enseignement technique est incorporé à l'entreprise. Dès 14 ans, un élève peut entrer dans ces centres d'apprentissage qui correspondent un peu à nos Collèges d'Enseignement Technique. On y enseigne les matières générales et les matières techniques : il ne fait aucun doute que cet enseignement permet aux entreprises de choisir ses employés : les plus dociles sont gardés, les autres se débrouillent. On comprend ainsi le sentiment d'impuissance que manifestent les jeunes travailleurs face au patronat qu'ils côtoient journellement.

En résumé, cette semaine passée en Allemagne fut enrichissante à tous points de vue puisque malgré les différences d'idéologie, elle a permis de mieux nous comprendre et de mieux mesurer la distance qui nous sépare sur nos conceptions mutuelles du socialisme. Ce séjour a permis aussi de se rendre compte qu'une action est toujours possible ensemble pour la défense des travailleurs et il faut donc consolider les liens entre nos 2 organisations.

La main dans le sac

Remue-ménage dans les rédactions parisiennes de la presse et de la radio le vendredi 29 août... à 15 h 30, la FUC-CFDT lance sa bombe par un communiqué :

« La Fédération Unifiée des Industries Chimiques CFDT est en mesure d'annoncer la décision du groupe Rhône-Poulenc de ramener les horaires de l'ensemble de ses salariés de 40 h à 36 h, à la date du 22 septembre 1975.

Cette mesure qui concerne les 90 000 salariés de FRANCE touchera également — c'est un fait nouveau — les ingénieurs et cadres de cette entreprise. Aucune compensation de salaires ne serait prévue.

Compte tenu des difficultés financières — le soutien des banques aurait été sollicité — assistons-nous à une opération chantage vis-à-vis du gouvernement et de son plan de relance ? ».

A 16 h, les radios périphériques annoncent la nouvelle. A quelques jours de la « révélation » du plan de relance, cette décision du premier groupe chimique français fait mauvais effet. Qu'est-ce que c'est que cette relance, ce bout de tunnel qui donne tellement confiance aux patrons que ceux-ci avant de connaître les mesures envisagées prennent déjà des mesures de récession.

Mais, l'objectif de la FUC-CFDT quand elle donne cette information n'est pas de s'étonner de cette mesure (confirmée depuis) dont elle sentait depuis plusieurs mois qu'elle interviendrait un jour ou l'autre : l'objectif principal était de démontrer le peu de cas que RENAUD GILLET, PDG de Rhône-Poulenc, fait des accords signés avec les organisations syndicales.

Quand la fédération envoie son communiqué, la décision de mise en chômage partiel est prise dans les hautes sphères de la direction. Les comités d'entreprise eux ne savent rien.

L'obligation qui est faite au patronat de les consulter avant que les décisions soient prises est oubliée dans la fièvre de la rentrée. Une nouvelle fois, les instances représentatives des travailleurs sont court-circuitées. Rhône-Poulenc pris en flagrant délit de non concertation, qui s'en étonnerait ?

Pourtant, cette « fuite » qui a mis la direction dans une colère noire a bien servi les travailleurs. Les comités d'établissement et, à travers eux, les organisations syndicales, n'ont pas voulu accepter cette décision unilatérale. Partout et de façon unitaire, la CFDT et la CGT ont refusé la décision et renvoyé la discussion au niveau du Comité Central. La position finale est maintenant dans les mains des travailleurs qui, enfin informés, peuvent agir pour défendre leur emploi.



La violence patronale

2 militants CFDT hospitalisés

Samedi 9 août.

Devant l'entrée de la Société MERAND-GOMEZ, une entreprise de boissons en gros de Clermont-Ferrand, un piquet de grève. Les travailleurs, 90 au total, sont en lutte depuis deux jours pour obtenir une revalorisation de leurs salaires, un treizième mois et une prime de vacances. La grève est largement suivie.

On compte malgré tout 17 non-grévistes. Ceux-ci sont à l'usine, alors que les travailleurs en lutte sont à l'extérieur.

Lorsque ces derniers entreprennent de bloquer l'entrée de l'usine avec un semi-remorque, les non-grévistes se précipitent sur Jean LAJONCHERE, le représentant de l'UD-CFDT et membre du bureau de la FUC. Puis ils s'emparent de Bernard ROULIN, le délégué CFDT de l'entreprise, qu'ils traînent à l'intérieur de l'usine où celui-ci, est sauvagement frappé à coups de bouteille par le patron, un certain GOMEZ.

Dans l'affrontement qui s'ensuit, quatre autres grévistes sont blessés. Jean LAJONCHERE et Bernard ROULIN sont dans le coma et doivent être hospitalisés.

Dès qu'elles ont eu connaissance de ces événements, la confédération et la fédération CFDT de l'alimentation ont condamné les actes inqualifiables qui se sont produits à Clermont-Ferrand, déclarant notamment :

« Face au développement de l'action revendicative, le patron a recourt de plus en plus à la violence physique pour contraindre les travailleurs à reconnaître son pouvoir absolu.

« Le gouvernement, par sa politique économique et sociale, par ses propres agissements, porte une large part de responsabilité dans le développement de la répression.

« Cette dernière a pour but d'ébranler la détermination des travailleurs et de contraindre ceux-ci à céder temporairement pour leur faire supporter les conséquences de la crise du système capitaliste ».

L'ACTION PAYE

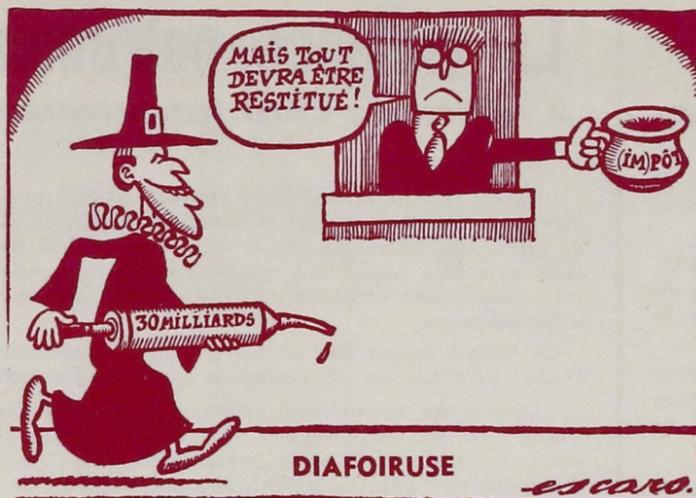
Chiminter - TOURS

Lorsque le 2 septembre les travailleurs de Chiminter se mettent en grève à leur retour de vacances la direction ne croyait pas à la possibilité d'une telle action et pourtant elle devait bien se rendre à cette évidence lorsque les travailleurs ont fermé les grilles en réclamant :

- 150 F pour tous
- 1 350 F de prime de retour de vacances
- la 5^e semaine de congés payés
- l'heure d'information syndicale
- la révision de la grille des salaires.

Après 2 jours et demi de grève le travail reprend avec :

- une prime de 700 F pour les salaires inférieurs à 3 000F
- 3 % au 1^{er} octobre pour tous
- la garantie d'une discussion de la grille des salaires d'ici la fin de l'année
- et seulement, c'est là peut-être le point le plus important, la retenue sur le salaire d'une seule journée de grève y compris pour les non-grévistes.



OÙ en sommes-nous ?

Autour du plan... appelé du 4 septembre, le gouvernement mène une énorme opération de reprise en main de l'opinion. Il utilise sans vergogne la radio, la presse, la télévision pour faire du matraquage idéologique sur le thème : « le gouvernement va mettre fin à la crise sans relancer l'inflation. Il faut, pour que cela réussisse, que tous les français soutiennent l'action de Giscard ». Le Pouvoir va ressortir (et a déjà ressorti) le vieux chantage : « Par leurs revendications excessives et leurs actions désordonnées, les syndicats menacent le succès du plan de réduction du chômage ».

Nous devons nous préparer à résister à cette vague de mystification. Nous serons aidés en cela par le gouvernement et Giscard lui-même qui, à force de mentir sur la situation, a perdu pas mal de crédibilité.

Ne perdons pas de vue qu'avant toute chose, cette action nous la menons contre le patronat. Or, ce dernier joue astucieusement pour tirer le maximum des mesures décidées. La grande satisfaction affichée par Ceyrac immédiatement après l'allocution télévisée du Président de la République n'a pas manqué d'attirer l'attention des travailleurs.

Quand un patron sourit, c'est qu'il y a quelque part une menace pour les travailleurs.

Pour la CFDT, les choses sont claires. Comme l'a indiqué E. MAIRE.

« Le but du Président de la République est avant tout de redonner confiance aux grandes entreprises en distribuant l'argent de l'état pour qu'elles poursuivent leur politique de restructuration et de concentration. On sait ce que cela veut dire. Ces mesures n'auront globalement pas d'effet positif sur l'emploi ».

Automne 75

des faits - des chiffres - des arguments - des faits - des chiffres - des arguments

CHOMAGE :

il a doublé en un an

A la veille des vacances 74, il y avait 378 000 demandeurs d'emploi non satisfaits. Fin juillet, il y en avait 765 600. La proportion de femmes est passée de 53 % à 48 %, ce qui est anormal. Une seule explication, nombreuses sont les femmes qui, découragées, ont renoncé à chercher du travail.

En juin 1974, ils sont 300 000. De juin 1974 à décembre 1974, leur nombre avait augmenté de 200 000. Cela ne peut être que pire cette année, donc sûrement plus de 500 000 jeunes chômeurs inscrits à la fin de l'année.

Aujourd'hui, 4 chômeurs sur 10 ont moins de 25 ans. Mais, le chômage des plus de 50 ans a augmenté en un an de 50 % et pour eux, quel espoir ?

Mais, il y a des chômeurs qui ne figurent pas dans les statistiques de demandeurs d'emploi. Selon la définition de l'officiel Bureau International du Travail, en fait, il y a en France, actuellement, près de 1 200 000 chômeurs pour 17 millions de salariés, soit 7 %. C'est plus qu'en Allemagne, en Grande Bretagne, en Belgique. C'est le record d'Europe (avec l'Italie et le Danemark).

En juillet 75, l'ANPE a trouvé un emploi durable, à plein temps, pour seulement 38 700 chômeurs.

Le chômage partiel indemnisable (moins de 40 heures) a été multiplié par 10.

En juin 74 : 32 500 travailleurs concernés pour 92 600 jours.

En juin 75 : 263 200 travailleurs concernés pour 1 088 000 jours.

Les chômeurs sont loin d'être indemnisés.

En juillet, seulement 79 865 bénéficiaires de l'allocation supplémentaire d'attente donc des 90 % du salaire brut.

Près de 350 000 demandeurs d'emploi ne touchent aucune allocation. Voilà la vérité sur ce pays où, d'après CHIRAC, les salariés seraient les mieux protégés.

PRIX - SALAIRES :

La ronde infernale

Au 1^{er} semestre, la hausse des prix a encore atteint 5 % : 0,8 % en moyenne par mois (0,7 % en juillet). En un an, le coût de la vie aura atteint 12 % (15 % d'après l'indice de la CFDT).

Au 1^{er} semestre de 1974, la hausse record était de 8 %. Entre temps, le chômage a doublé. La lutte contre l'inflation, le gouvernement ne sait la mener que par la récession et les licenciements. On peut dire : 100 000 chômeurs de plus pour 1 % de hausse des prix en moins. C'est cher payé...

Le gouvernement explique que les taux de salaires horaires augmentent aussi vite que les prix. C'est peut-être vrai en moyenne mais :

— ce n'est pas le cas dans plusieurs industries et dans de nombreuses entreprises.

Dans nos branches, quand il y a connaissance des décisions patronales sur les salaires réels (ce qui n'est pas le cas pour le caoutchouc, la pharmacie), dans le meilleur des cas, les salaires réels suivent l'augmentation des prix avec souvent deux mois de retard (pétrole-verre). Dans la chimie les seules recommandations patronales pour les 8 premiers mois sont de 4 %... On est loin derrière les prix.

— dire que le taux des salaires suit les prix ne veut rien dire si le salaire est amputé du fait du chômage, de la baisse de la durée du travail sans compensation.

— le nombre d'heures travaillées a diminué de 4,2 % dans l'industrie de l'été 74 à la fin mars de cette année.

— au 1^{er} trimestre 75, les effectifs de salariés ont baissé de 100 000 personnes et le mouvement s'est accéléré depuis.

— au total, le pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés a baissé au 1^{er} semestre ce que confirme la diminution des ventes des grands magasins populaires.

LES RESPONSABLES :

On les connaît

— Le Gouvernement Giscard

GISCARD, Ministre de l'Economie avant les présidentielles, a laissé grimper les prix sans rien faire.

Dès son élection, il a lancé le plan de refroidissement alors que déjà la conjoncture internationale devenait mauvaise :

- il a coupé le crédit à la consommation et aux entreprises
- réduit les dépenses pour l'équipement collectif et les HLM
- plafonné le pouvoir d'achat dans la fonction publique et les entreprises nationalisées.

Alors que le chômage grossissait, il a refusé d'accroître le pouvoir d'achat des travailleurs. Il s'est contenté de quelques aumônes aux vieux et aux familles. Il a réservé des faveurs (allègements fiscaux) aux grandes sociétés.

— Le Patronat

a cherché avant tout à sauvegarder ses résultats financiers :

- en réduisant les stocks sans passer des commandes
- en comprimant les effectifs et parfois en licenciant
- surtout en réduisant les investissements par exemple, ST-GOBAIN réduit ses investissements du tiers, ce qui supprime l'équivalent de 6 000 années de travail directement et au moins 20 000 indirectement
- en arrêtant des fabrications « peu rentables »
- parfois, en mettant la clé sous la porte
- ou en transférant des productions dans des pays à salaires plus bas
- en mettant en chômage partiel pour des raisons purement financières.

CRISE :

Perte 100 milliards

La crise fera perdre 100 milliards en 1975. Le calcul est simple. En 1974, la France a produit 1 168 milliards de biens et services. En 1975, la production va baisser de 3 % alors qu'il était matériellement possible de l'augmenter d'au moins 6 %. Au lieu de 1 238 milliards possibles, on va en produire 1 133 : différence environ 100 milliards.

Les revendications de la CFDT ne coûtent pas plus. Avec 100 milliards, on peut relever le SMIC à 1 700 F et y ajouter l'ensemble des salaires de manière différenciée, revaloriser les retraites avec un minimum de 45 F par jour et ouvrir le droit à la retraite à 60 ans, augmenter les allocations familiales de 100 F par enfant dès le 1^{er} et engager des améliorations importantes des conditions de travail.

SOLUTIONS :

A la mesure de nos perspectives

Il n'y aura pas de solution à la crise si les mesures envisagées ne sont pas porteuses d'innovations capables d'entraîner des changements profonds et durables :

- réorientation de toute la production vers les biens et services les plus utiles
- un strict contrôle par les travailleurs et la collectivité sur ce que les banquiers et les entreprises font de l'épargne nationale : donc contrôle des investissements orienté vers la création de capacité de production et non vers la compression des effectifs. Contrôle
- une surveillance des prix, loyers, tarifs, honoraires, charges sans laquelle l'augmentation des salaires serait un leurre
- la surveillance, en attendant une socialisation, des agissements des firmes multinationales.

L'EXPLOSION de Pont-de-Buis

Le 7 août à 13 h 15, plusieurs explosions détruisaient une grande partie de la Poudrerie de Pont de Buis (Sud Finistère). Outre des dégâts matériels importants tant dans l'usine que dans les maisons avoisinantes, l'accident provoquait la mort de trois travailleurs et faisait une trentaine de blessés dont deux très grièvement. Ce bilan aurait pu être beaucoup plus lourd car, à l'heure de la catastrophe, la majorité des travailleurs n'avait pas encore regagné son poste de travail. Or, cet établissement de la Société Nationale des Poudres et Explosifs emploie 600 salariés qui fabriquent notamment de la poudre de chasse et différentes autres poudres à usage militaire.

La première explosion s'est produite dans un bâtiment de stockage et s'est ensuite transmise aux ateliers de séchage. Tous les bâtiments ont été touchés par l'explosion ainsi que de nombreuses maisons du village de Pont de Buis. La presse, la radio ont rendu compte de l'ampleur de la catastrophe et les témoins oculaires ont fait référence à la guerre, aux bombardements pour expliquer leur vision.

Ce n'est pas la fatalité !

Les représentants de l'UD du syndicat chimie CFDT étaient sur place une heure après l'accident et avec la section syndicale CFDT exigeaient de la direction de la SNPE les garanties sur l'emploi et les salaires. Ils exigeaient, aussi, la vérité sur les causes de l'accident et la détermination des responsabilités. Dès le lendemain de l'accident, la CFDT distribuait un tract intitulé : « Ce n'est pas la fatalité ».



Un mois après... aucun travail n'est entrepris.

PHOTO N. GUIRIEC

En effet, les causes de cet accident sont essentiellement dues à un manque flagrant de sécurité renforcé par une augmentation de la production et du rendement et d'une détérioration des conditions de travail. Encore une fois, la règle capitaliste de recherche du profit maximum s'est faite au détriment de la santé et de la vie des travailleurs.

La direction SNPE est responsable

Les premiers éléments de l'enquête situent clairement les responsabilités de la direction SNPE :

- Le bâtiment à l'origine de l'accident n'avait pas été conçu pour le stockage, il était donc inadapté.
- Les quantités de poudre stockées dépassaient largement les normes admises et les caissons étaient trop chargés.
- Les distances entre ateliers ne respectaient pas les règles qui visent à éviter la propagation en chaînes.

A Pont de Buis, l'action continue car si la poudrerie doit être reconstruite, il faut la faire en exigeant le res-

pect des consignes de sécurité existantes et au besoin en allant au-delà.

Il faut améliorer les conditions de travail et notamment imposer des cadences qui permettent effectivement de travailler avec une sécurité maximum. Il faut aussi satisfaire les revendications des travailleurs relatives à la durée du travail, aux classifications et aux salaires.

Cet accident allonge encore la liste des travailleurs de nos industries, victimes de conditions de travail qui sacrifient leur sécurité, leur santé et leur vie pour l'augmentation de la productivité, de la rentabilité et du profit... Il montre que les « discours » gouvernementaux et patronaux ne suffisent pas pour assurer la sécurité et la santé des travailleurs des habitants des sites industriels.

Si nous voulons que, demain, il ne se produise pas un nouveau Pont de Buis, partout il nous faut agir pour que l'exigence de la sécurité au travail passe avant celle de la rentabilité capitaliste.

Les auréoles tombent

La direction de l'I.F.P. (Institut Français du Pétrole) a décidé de muter autoritairement les 47 travailleurs du centre de GRENOBLE à SOLAIZE et ceci contre l'avis unanime du personnel du Comité d'entreprise de GRENOBLE et du Comité central d'entreprise.

Après de belles paroles de concertation pendant de nombreuses années, le paternalisme désuet laisse la place à la technocratie.

Le langage n'est plus : « Tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil dans notre belle entreprise ».

Aujourd'hui on nous annonce : que la recherche doit être rentable ; que les critères de fonctionnement sont tels que les décisions de la direction sont inéluctables, etc.

La décision est à ce point cohérente que l'opération revient à dépenser 15 millions (nouveaux) en pure perte pris sur l'argent des contribuables. Conséquence, la mise en chômage automatique de 20 des conjoints des travailleurs de l'établissement.

La direction espère en sous-main qu'un bon nombre des 47 ne suivront pas, ce qui permettrait de les licencier.

Face à cela, les travailleurs se sont organisés et ont lutté pied à pied avec la section CFDT contre les manœuvres de la direction et pour la conservation de leur emploi à GRENOBLE.

En juin à PARIS, 450 personnes ont manifesté devant le Conseil d'Administration pour marquer leur détermination et leur refus d'entériner la politique de la direction.

La section syndicale a réussi à se procurer un document « confidentiel » de la direction où il est écrit noir sur blanc qu'une des raisons du transfert serait la suppression du poste délégués du personnel et comité d'établissement.

On voit bien que la direction juge la section C.F.D.T. (majoritaire) trop remuante et qu'elle essaie quoiqu'elle en dise, de lui régler son compte en avançant des arguments techniques et financiers qui ne tiennent pas debout et qui dissimule les vraies raisons du transfert.

La lutte a ouvert les yeux à un certain nombre de camarades dans le personnel et le patron a perdu son « auréole ». La décision a été annoncée pour dans 2 ans, d'ici là il risque de perdre bien d'autres choses encore. La section syndicale C.F.D.T. appuyée par les travailleurs de GRENOBLE y veillera.

Le SYNDICAT :

depuis toujours, AVEC et
POUR les TRAVAILLEURS

Depuis toujours le syndicat a œuvré pour et avec les travailleurs.

Trop de salariés ignorent, ou font semblant d'ignorer tout ce que l'action collective passée a permis d'obtenir pour la classe ouvrière. Certes, le patronat veut minimiser ces acquis. Il veut laisser croire qu'il s'agit là d'une évolution naturelle ou dans des cas extrêmes de leur bonne volonté.

Tout salarié de bonne foi sait qu'un patron ne donne que ce qu'il est obligé de concéder. Pour faire le point et en remontant que jusqu'en 1945, on peut voir que ces acquis sont importants.

- | | | | |
|----------|---|----------|--|
| 22-11-45 | Ordonnance créant les Comités d'Entreprise. | 25-8-67 | Circulaire Ministérielle : les heures de dérogation doivent être majorées comme heures supplémentaires. |
| 14-3-47 | Accord CNPF/Syndicats - C.C. Interprofessionnelle créant l'AGIRC (régime de retraite des cadres). | 27-5-68 | « Constat » de Grenelle. |
| 30-4-47 | Loi instituant le 1 ^{er} Mai, jour férié légal obligatoirement chômé et payé. | 19-12-68 | Loi sur la Section syndicale d'entreprise. |
| 11-2-50 | Nouvelle loi sur les Conventions Collectives - Retour à la libre discussion des salaires - création du SMIG (devenu SMIC). La grève ne rompt pas le contrat de travail. | 10-2-69 | Accord CNPF/Syndicats sur la garantie de l'emploi. |
| 20-3-56 | Loi sur les trois semaines de congés payés. | 16-5-69 | Loi sur les 4 semaines de congés payés. |
| 20-3-56 | Loi interdisant les discriminations en fonction de l'appartenance et l'activité syndicales. | 2-1-70 | Loi remplaçant le SMIG par le SMIC. |
| 14-5-57 | Procès-verbal d'accord CNPF/Syndicats portant création de l'UNIRS. | 9-7-70 | Accord CNPF/Syndicats sur la formation professionnelle. |
| 23-7-57 | Loi instituant le congé-éducation. | 24-12-71 | Loi durée du travail maximum moyenne 50 h. par semaine. |
| 19-2-58 | Loi créant le préavis d'un mois en cas de licenciement (ancienneté 6 mois). | 31-12-71 | Loi Boulin sur les retraites sécurité sociale 85 % à 60 ans - Prise en compte de 37,5 années. |
| 31-12-58 | Accord CNPF/Syndicats créant l'Assurance chômage (régime des ASSEDIC fédérées dans l'UNEDIC). | 27-3-72 | Accord CNPF/Syndicats sur la garantie de ressources aux chômeurs de plus de 60 ans. |
| 8-12-61 | Accord CNPF/Syndicats - Généralisation des retraites complémentaires. | 18-7-73 | Loi réformant le Droit de licenciement. |
| 18-6-66 | Loi modifiant les pouvoirs des C.E. | 1-4-74 | Décret modifiant les attributions des Comités d'Hygiène et Sécurité. |
| 18-6-66 | Loi sur la durée maximum du travail à 54 heures (en moyenne) (+ décret 20-1-67). | 14-10-74 | Accord CNPF/Syndicats : Garantie de salaire 90 % pendant un an en cas de licenciement économique (gestion par l'UNEDIC). |
| 25-5-67 | Décret sur les Allocations publiques de chômage. | 3-1-75 | Loi Sécurité Sociale - Amélioration RETRAITES. |

NB

nouvelles brèves

CONCERTATION : Le Président ignore le français.

Giscard d'Estaing s'est permis de reprocher aux forces d'opposition et en particulier aux organisations syndicales leur refus de concertation pour essayer de sortir de la crise.

Dans un communiqué daté du 27 août, la CFDT a remis les choses à leur vrai niveau :

« M. GISCARD D'ESTAING connaît certainement le sens des mots qu'il utilise.

Concertation signifie (cf. Larousse) « préparer en commun l'exécution d'un dessein, se mettre d'accord pour agir ensemble » — Il travestit donc le sens des consultations que son Premier Ministre a entreprises en juillet, en ce qui concerne la CFDT en tout cas.

La CFDT a été invitée, comme les autres organisations syndicales représentatives, à faire connaître au gouvernement son analyse de la situation économique et les solutions qu'elle propose.

Le Premier Ministre a enregistré. Il n'a pas répondu. Il n'a à aucun moment fait part des intentions du gouvernement, ni communiqué ses projets ».

PORTUGAL : Tous concernés...

Comment résumer en quelques lignes la situation mouvante et extrêmement complexe du PORTUGAL depuis quelques mois ? Cela est très difficile, sinon impossible. Ce qui est certain c'est l'entrée que doit présenter pour nous tous l'évolution de cette situation.

Nous ne pouvons rester insensibles aux spasmes qui agitent la jeune démocratie portugaise. Sous la lutte des fractions au sein du MFA (Mouvement des Forces Armées), sous la lutte d'influences que se livrent le Parti Socialiste, le Parti Communiste et la réaction, sous les difficultés de fonctionnement de l'intersyndicale, c'est toute la question de la possibilité d'instaurer dans un pays et ceci sans révolution violente un socialisme pluraliste et autogestionnaire. La Droite en France fait des gorges chaudes des difficultés actuelles pour exacerber les divergences qui existent dans la gauche française... n'est-ce pas pour masquer son inquiétude. Le refus français au sein de la CEE d'accorder un prêt à l'économie portugaise est symptomatique de son état d'esprit.

C.F.D.T. POLICE : La fatalité ne tue plus.

La Fédération CFDT de la Police Nationale ne croit plus à la fatalité. Dans un communiqué daté du 28 Août ils « notent avec inquiétude que depuis le 1^{er} janvier 75 sous le Ministère de Monsieur PONIATOWSKI, 17 policiers ont été tués en service. Monsieur le Ministre d'Etat détient là un triste record ».

« A la lumière des faits qui se passent en Corse, les Gardiens de la Paix CRS de la CFDT sont inquiets de l'utilisation qui sera faite de la Police lors de la rentrée sociale, et des servitudes qui leur seront encore imposées.

Les Policiers CFDT mettent solennellement en garde les pouvoirs publics : Ils ne veulent pas mourir pour gagner leur vie ».

CORSE : Violences prévisibles.

Les armes ont parlé en Corse. Les armes ont tué en Corse. Notre but n'est pas de chercher les responsabilités dans les derniers événements, mais de rappeler comme l'a fait depuis longtemps l'Union départementale CFDT de Corse la situation explosive qui était celle de l'île.

Selon les militants corses les faits qui se sont produits à ALERIA et BASTIA traduisent « l'impossibilité grandissante pour de nombreux Corses de se faire entendre » « le puissant sentiment d'injustice ressenti par de nombreux Corses devant les effets du « loom » économique qui a surtout profité à une minorité souvent arrogante et maldroite » la méfiance croissante qu'inspire un pouvoir judiciaire prompt à condamner sévèrement les « jeunes paysans corses » alors qu'il se révèle « curieusement lent à dénouer les fils de nombreux scandales financiers et immobiliers » et « le mépris accru pour un appareil d'Etat prêt à couvrir de sa légalité bourgeoise la fraude électorale ».

LISTES ELECTORALES.

Les révisions ainsi que les demandes d'inscription des jeunes qui ont dépassé l'âge de 18 ans (ou qui l'atteindront au plus tard le 29 février 1976) sont reçues dans les mairies jusqu'au 31 décembre 1975.